



# Projet de territoire

## *Petites villes de demain*

### *et Opération de revitalisation de territoire*

---

## 4. Fiches action

**Orientation 4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique**



Axes	Actions	Maître(s) d'ouvrage
<p>Axe 4.A : Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances</p>	45) Adapter le service de transport urbain Mobivals (horaires, arrêt, fréquence...)	Commune de Valserhône
	46) Mener un travail en vue d'augmenter la cadence du Léman express et TER en direction de Genève	Commune de Valserhône
	47) Elaborer puis mettre-en-œuvre le schéma de mobilités actives par l'aménagement de voies cyclables et autres modes doux	CCPB et commune de Valserhône
	48) Poursuivre le déploiement des stationnements vélos	Commune de Valserhône
	49) Terminer la mise aux normes d'accessibilité les arrêts de bus urbains	Commune de Valserhône
	50) Renforcer la communication sur l'offre existante de transports en commun urbains et interurbains	Commune de Valserhône et CCPB
	51) Réaliser l'étude de faisabilité d'un transport par câble à partir du pôle d'échanges multimodal de Valserhône	Commune de Valserhône
	52) Mener une réflexion sur les aménagements urbains des hauts de Bellegarde	Commune de Valserhône
<p>Axe 4.B : Faciliter la rénovation énergétique qualitative des logements</p>	53) Poursuivre la participation au service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)	CCPB
	54) Mener une réflexion pour la pérennisation du Bonus performance énergétique et de la Prime de chauffage propre	CCPB
	55) Massifier la rénovation énergétique du parc de logements sociaux de Valserhône (notamment via le programme Musinens 2030)	Dynacité et commune de Valserhône
<p>Axe 4.C : Mobiliser les capacités de production d'énergies et diminuer les consommations d'énergie</p>	56) Etudier l'opportunité de la création d'une station Gaz Naturel Véhicule/ hydrogène	CCPB
	57) Accompagner la promotion de la filière/ des projets d'énergies partagées	CCPB et ALEC 01
	58) Installer une centrale de production d'électricité photovoltaïque sur une friche industrielle polluée (Arlod)	Solarhona (filiale de la CNR)
	59) Développer un réseau urbain de chaleur issue de l'unité de valorisation énergétique du SIVALOR	Nouvelle société à créer par Valserhône, Dalkia et la SEM LEA

Axes	Actions	Maître(s) d'ouvrage
	60) Mettre en œuvre un programme de sensibilisation de la population aux bons gestes à adopter en matière d'économie d'énergie	CCPB
Axe 4.D : Préserver et valoriser les paysages et densifier les centres urbains	61) Etudier la requalification et mobiliser le fonds vert sur les friches de la rue de Savoie	Commune de Valserhône et la CCPB
	62) Acquérir le foncier de la friche SCNF en vue de la requalifier et de permettre la réalisation d'une opération mixte habitat-activités	Commune de Valserhône
	63) Aménager un quartier durable en extension du quartier de Musinens	Dynacité
	64) Requalifier le centre commercial du Crédo pour une meilleure qualité de vie et d'achat ainsi que de meilleures conditions de travail pour les commerçants	Commune de Valserhône et la SEMCODA
	65) Favoriser la « réappropriation » du Rhône par la population en créant de nouveaux lieux de convivialité	Commune de Valserhône
Axe 4.E : Adapter le territoire au changement climatique	66) Remplacer une partie des plantes annuelles des espaces publics par des plantes vivaces et/ou résistantes aux épisodes de sécheresse et de forte chaleur et	Commune de Valserhône
	67) Lutter contre les plantes exotiques envahissantes, invasives et/ou allergisantes	Commune de Valserhône, CNR
	68) Accroître la végétalisation des espaces publics	Commune de Valserhône
Axe 4.F : Sécuriser et économiser la ressource en eau potable et améliorer l'assainissement	69) Supprimer la dépendance aux ressources en eau de mauvaise qualité et sécuriser l'accès à une eau conforme à la réglementation à l'ensemble de la population, en réalisant des interconnexions	CCPB et Régie des eaux du Pays Bellegardien
	70) Réaliser la mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement afin d'éviter la pollution des rivières et des nappes	Régie des eaux du Pays Bellegardien
	71) Améliorer le traitement des eaux usées en réalisant une nouvelle station d'épuration intercommunale (4 communes) en remplacement de celle de Valserhône-Bellegarde et en mettant aux normes la station de Valserhône-Châtillon	Régie des eaux du Pays Bellegardien
	72) Elaborer et diffuser auprès de la population un ensemble de conseils pour économiser la ressource en eau	Régie des eaux du Pays Bellegardien

Axes	Actions	Maître(s) d'ouvrage
Axe 4.G : Une collectivité exemplaire	73) Développer et mettre en œuvre une stratégie d'économie d'énergie au sein des bâtiments municipaux et communautaires	Commune de Valserhône et CCPB
	74) Améliorer l'isolation thermique du théâtre Jeanne d'Arc	Commune de Valserhône
	75) Améliorer les pratiques en matière d'éclairage public	Commune de Valserhône
	76) Mener une réflexion sur l'évolution des cours d'école (enjeux de sensibilisation au changement climatique, égalité garçons-filles etc.)	Commune de Valserhône



## FICHE ACTION N° 45

Adapter le service de transport urbain Mobi'Vals (horaires, arrêt, fréquence...)

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique.
<b>Axe opérationnel</b>	4.A. Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances.
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	AOM avec délégation à Valserhône
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine a fait le choix depuis de décennies de se doter d'un réseau de transport public structuré autour de 2 lignes urbaines régulières, de lignes scolaires et de lignes de transport à la demande (TAD). La création de la commune nouvelle de Valserhône au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a eu pour conséquence de modifier le réseau de transport collectif existant permettant de desservir les secteurs de Châtillon-en-Michaille, Lancrans et Vouvray. Cette modification de réseau repose principalement la volonté de rabattement systématique au PEM de Valserhône. Pourtant, la commune de Valserhône, contrairement à plusieurs communes dépendantes de l'influence de Genève a mis en place une stratégie de développement territorial orienté vers le développement de la vie locale et les espaces de proximité la rendant moins dépendante du Grand Genève.</p> <p>Après trois ans de fonctionnement, le réseau Mobi'Vals souffre d'une desserte peu adaptée à la réalité locale. En effet, plusieurs secteurs générateurs de déplacements souffrent d'une desserte inadaptée, à l'instar de la polarité urbaine de Saint-Exupéry (horaires de fonctionnement des établissements non suffisamment pris en compte) et du secteur de Châtillon-en-Michaille.</p> <p>De plus, plusieurs lignes interurbaines traversent le territoire communal sans pour autant tenir compte de l'inter correspondance avec le réseau Mobi'Vals.</p> <p>Le projet de renouvellement et d'amélioration de l'offre de transport tiendra donc compte de l'ensemble de ces paramètres tout en gardant la bonne desserte du PEM. L'objectif étant de développer une offre de mobilité cohérente, lisible et adapter à tous les usagers.</p>
<b>Partenaires</b>	Région
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Estimation 500 000 d'€ de coût de fonctionnement (supplémentaires)



<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	A déterminer
<b>Calendrier</b>	Automne 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Guide horaire,
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Pacification , amélioration de la qualité de l'air Densification
<b>Annexes</b>	

## FICHE ACTION N°46

Mener un travail en vue d'augmenter la cadence du Léman express et du TER en direction de Genève

<b>Orientation</b>	4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe</b>	4.A : Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	CCPB et commune de Valsershône
<b>Description de l'action</b>	<p>Valsershône étant la porte d'entrée ferroviaire Ouest du Grand Genève, elle bénéficie d'une attractivité et dynamique croissante. En conséquence, les besoins en déplacements sont en augmentation constante et l'offre actuelle ne permet pas de répondre de manière optimale aux besoins exprimés.</p> <p>L'arrivée du Léman Express récemment au niveau de la zone 400 (Valsershône) n'a eu aucun effet sur l'évolution de l'offre de transport.</p> <p>Le Léman express et le TER sont deux types de trains qui desservent la gare de Genève – Cornavin au départ, ou en faisant une halte en gare de Valsershône. Mais la cadence de ces trains n'étant pas suffisante à certains horaires, ceux-ci sont parfois bondés, empêchant la montée ou la descente de voyageurs à certaines stations. De plus, la plage horaire n'est pas très étendue, obligeant certaines personnes à utiliser la voiture plutôt que le train pour aller ou revenir de Genève, notamment en soirée.</p> <p>Cette action consiste donc à mettre en œuvre tous moyens pour obtenir auprès de Lémanis exploitant le Léman express et de la Région, exploitant le TER :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une augmentation de la cadence aux horaires de pointe</li> <li>• une extension de la plage de services, notamment en soirée.</li> </ul> <p>En parallèle, une réflexion est menée par la Région quant à l'extension des lignes du Léman express (vers Culoz : Bugey Sud et/ou vers Nurieux-Volognat : Haut-Bugey).</p>
<b>Partenaires</b>	Lémanis, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF, Grand Genève
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Coût horaire du chargé de mission mobilité pour solliciter et organiser des RDV avec les autorités compétentes
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	-
<b>Calendrier</b>	A partir de 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation effective de l'alerte auprès des partenaires décideurs Evolution effective de la cadence et de la plage de service
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Le pôle d'échanges multimodal attire plus de 1,3 millions de voyageurs, dont une grande partie sur le réseau TER/LEX. Le but est que ces passagers puissent voyager avec un confort accru (trains moins bondés et plus de cadence). Ce pôle d'échanges étant un des atouts pour l'attractivité de la ville, son bon fonctionnement ne peut que participer favorablement à l'amélioration de l'image de la ville, son attractivité et l'utilisation accrue des transports en commun et de l'intermodalité.
<b>Annexes</b>	-



## FICHE ACTION N° 47

Elaboration puis mise en œuvre du schéma de mobilités actives par l'aménagement de voies cyclables et autres modes doux

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe</b>	4.A. Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Maître d'ouvrage</b>	CCPB (schéma) Communes et CD01 (mise en œuvre)
<b>Description de l'action</b>	<p>La part modale de véhicules motorisés du territoire représente 63%, la part TC environ 5% et 27% en marche à pied. A peine 2% des déplacements sont réalisés en deux roues pour une distance parcourue en moyenne de 2,2km (EDGT 2015/2016). Cette très faible part modale Vélo sur le territoire est due au relief avec de fortes variations de déclivité, au manque d'itinéraires cyclables identifiés et sécurisés, et à la quasi inexistence d'offres d'équipements et de services associés.</p> <p>La CCPB s'est engagée dans la réalisation d'un schéma cyclable afin d'identifier un réseau d'itinéraires cyclables et les infrastructures, équipements et services nécessaires sur le territoire, de définir un plan d'actions avec description et chiffrage des aménagements pour parfaire l'offre et ainsi être en capacité de promouvoir ce mode alternatif de déplacements. Les réseaux d'itinéraires sont à ce jour identifiés. Dans les mois à venir, ce schéma sera décliné en plan pluriannuel d'investissement associant les différents maîtres d'ouvrage. L'objectif à 10 ans visé est d'augmenter de 5 points la part modale des modes actifs (marche à pieds et vélos).</p>
<b>Partenaires</b>	Commune, CD01, Région, ADEME
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Itinéraires prioritaires Valserhône : 900 000€ (en cours de chiffrage)
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	PA4 : 35% Région CPER : 30% CD01 : 15%
<b>Calendrier</b>	2023/2033
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	CRTE /P.Agglomération Grand Genève 4
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	L'objectif à 10 ans visé est d'augmenter de 5 points la part modale des modes actifs (marche à pieds et vélos).
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Itinéraire de rabattement sur le PEM, limitation de la circulation TIM, amélioration qualité de l'air



## FICHE ACTION N°48

### Poursuivre le déploiement des stationnements vélos

<b>Orientation</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique.
<b>Axe</b>	4.A. Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Commune de Valserhône
<b>Description de l'action</b>	<p>Depuis 2011, chaque nouvel aménagement ou requalification de voirie se voit doté de stationnement pour vélos (Aménagements des Berges du Rhône, Plan Voirie par exemple). Aussi, et depuis 2020, de nombreux bâtiments publics ont été équipés ainsi que la quasi-totalité des groupes scolaires en 2022.</p> <p>Chaque nouveau bâtiment public sera équipé d'un stationnement pour vélos ainsi que les sites et rues stratégiques.</p> <p>Il est de même pour les immeubles collectifs qui doivent prévoir des stationnements vélos sécurisés (stationnement privé). Ces stationnements sont imposés dans le PLUiH en application du code de la construction et de l'habitation.</p> <p>Par ailleurs, le territoire de la commune de Valserhône étant marqué par de fortes pentes, le VAE devient un enjeu majeur. Le développement des VAE doit nécessairement être accompagné par l'installation de box sécurisés sur des espaces stratégiques (place Carnot, gare SNCF, avenue Saint-Exupéry notamment).</p>
<b>Partenaires</b>	Région Pôle métropolitain SNCF Acteurs privés
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	200€ par support (arceau) Environ 5000 € par box sécurisé
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Cofinancement de la région Financements privés (opérations privées – logements)
<b>Calendrier</b>	Au fil de l'eau
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Convention AIR subventionnée par la Région et porté par le PMGF mais abandonnée depuis la crise sanitaire.
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Installation effective de stationnements vélos près des nouveaux bâtiments publics. Installation arceaux + box dans les espaces publics stratégiques (espaces de centralité générateurs de déplacements). Installation de
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Faciliter le déplacement et promouvoir l'utilisation du vélo. Renforcer les centralités par une meilleure accessibilités en proposant notamment des stationnements vélos sécurisés (enjeu majeur pour les VAE).
<b>Annexes</b>	Pour information, la carte des stationnements existants est présente dans le diagnostic. Carte à affiner en visualisant uniquement les stationnements publics ici : <a href="https://valserhone.plan-interactif.com/fr/#!/category/429831">https://valserhone.plan-interactif.com/fr/#!/category/429831</a>





## FICHE ACTION N° 49

### Terminer la mise aux normes d'accessibilité les arrêts de bus urbains

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique.
<b>Axe</b>	4.A. Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Région Auvergne-Rhône-Alpes et délégation à la commune de Valsershône
<b>Description de l'action</b>	<p>Mis en place d'un schéma directeur d'accessibilité programmée (SD'AP) initié en 2015 avec la réalisation de certains travaux de mise en accessibilité des arrêts du centre-ville mais non poursuivi.</p> <p>Le but est de reprendre l'action afin de rendre les arrêts, notamment les prioritaires accessibles à tous les usagers.</p> <p>Une nouvelle phase de réflexion a été engagée par la commune de Valsershône en lien étroit avec la région (AOM) afin de définir un plan d'action concret.</p> <p>Un travail de diagnostic a été réalisé en 2022 (description de tous les arrêts, points forts, manquements, ...).</p> <p>Cette démarche s'inscrit non seulement dans une logique réglementaire mais aussi dans une démarche politique volontariste tendant à renforcer l'attractivité des centralités et favoriser les solidarités en proposant un service public accessible à tous.</p>
<b>Partenaires</b>	Région
<b>Dépenses prévisionnel</b>	Première estimation 161 500,00 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	80% Région 20% commune de Valsershône
<b>Calendrier</b>	SD'AP sur une durée de 3 ans à compter de 2024 (selon validation de la Région)
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Sans objet
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'arrêts mis aux normes accessibilité
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Faciliter le déplacement de tous les usagers afin de renforcer l'attractivité des centralités et polarités de la commune de Valsershône.
<b>Annexes</b>	Carte des arrêts prioritaires (réseau Mobi'Vals)



# MOBIVALS



## FICHE ACTION N°50

Renforcer la communication sur l'offre existante de transports en commun au sein du pôle d'échanges multimodal

<b>Orientation</b>	4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe</b>	4.A : Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Région, en partenariat avec la CCPB et Valserhône
<b>Description de l'action</b>	<p>La population du Pays Bellegardien bénéficie d'une offre importante de transports en commun, qui converge majoritairement vers le pôle d'échanges multimodal de Valserhône. En effet, le pôle dispose d'une gare TGV/TER et d'un pôle d'échanges multimodal desservi par des lignes de transports publics urbains locaux mais aussi interurbains régionaux (Pays de Gex, Annecy).</p> <p>Toutefois, il y a lieu de préciser que cette offre en transport public, bien que conséquente, souffre d'un manque de lisibilité et de visibilité qui est de nature à freiner son attractivité (exception faite pour les trains TGV (Lyon et Paris) et ceux en direction de Genève).</p> <p>L'action vise donc à renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre existante afin de la rendre plus attractive. Plusieurs dispositifs de communications pourront être mis en œuvre, notamment des réunions publiques, des informations sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site internet des collectivités du territoire (à titre d'exemple : « Le saviez-vous ? Vous pouvez aller à Grenoble sans correspondance en 1h30 ? »), et/ou des plaquettes d'information, et/ou un article dans les magazines communaux, développement d'applications permettant de suivre de manière régulière les moyens de déplacement, ....</p> <p>Outre la communication, un travail devra être mené sur la mutualisation de certaines lignes, notamment les arrêts de bus, afin de faciliter et de simplifier la mobilité des usagers.</p>
<b>Partenaires</b>	les autres communes du territoire (pour transmettre les éléments de communication), PMGF
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Action à engager par les services internes de la Région en partenariat avec les services communaux. Donc pas de dépense en principe
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	Pas avant 2024 (pas de chargé de mission mobilité depuis juillet 2022)
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Création effective du plan de communication Mise en œuvre effective du plan de communication
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Ce pôle d'échanges étant un des atouts majeurs pour l'attractivité de la ville, le fait que les habitants du territoire et des alentours connaissent bien son offre ne peut que participer favorablement à l'amélioration de l'image de la ville, ainsi qu' à l'utilisation accrue des transports en commun et de l'intermodalité.



## FICHE ACTION N°51

### Etudier la faisabilité d'un transport par câble à partir du PEM de Valserhône

<b>Orientation stratégique</b>	4.: Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique.
<b>Axe opérationnel</b>	4.A Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances.
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	AOM
<b>Description de l'action</b>	<p>La ville de Valserhône souhaite consolider et rendre plus attractif son réseau de transport public par la mise en place d'un transport par câble aérien permettant de relier la ville haute (180 m de dénivelé et franchissement des voies ferrées) au PEM de Bellegarde (1ère gare du GF -1, 35 M voyageurs en 2017- part modale 50% pour les frontaliers mais 38 % se rendent à la gare en voiture individuelle) et à la ville basse. Le diagnostic des mobilités met en exergue l'importance de l'axe reliant le PAE de Vouvray au PEM de Bellegarde via la Cité scolaire (trafic automobile dense : 11 251 uvp jour) et son futur développement majeur : village de marques avec 2 M de visiteurs, hôtel, éco-quartiers, pôle santé, futur PAE. Le transport par câble électrique présente l'avantage d'avoir des faibles coûts d'implantation, de réduire l'espace au sol ; de réduire les émissions de GES et de préserver la qualité de l'air.</p> <p>L'objectif est de limiter l'accès au centre-ville des véhicules individuels et l'emprise des P+R autour de la gare pour les reporter en pieds de station du transport par câble pour les flux sortants pourraient ainsi utiliser le câble urbain en rabattement sur le PEM et les déplacements internes, ainsi que de rendre les transports publics ferroviaires et câble plus attractifs que les TIM pour les habitants du Grand Genève et des nombreuses villes de la région reliées par TER (Lyon, Grenoble..) pour les flux entrants vers le village de marques . L'objectif est de porter la part modale TC urbain dont câble aérien de 5 à 10%.</p> <p>L'étude confiée à la société FERTEAM complétée par les analyses de scénarii techniques préliminaires et étude de structure de coûts menées avec les sociétés NGE, MND groupe et Stem international a mis en évidence l'intérêt d'un service de téléphérique urbain innovant adapté pour cette catégorie de centralité avec les caractéristiques suivantes : Solution pulsée avec 3 stations et 2 tronçons de 1000 m-, 1 départ toutes les 6 minutes, durée totale de 13 minutes. Cette télécabine urbaine pulsée constituerait un transport urbain cadencé (10 départs/h) et performant (trajet 2 fois plus rapide que le bus urbain) et permettrait de s'affranchir de la barrière physique constituée par le faisceau de voies ferrées et par le fort dénivelée entre la ville haute (6000 h) et la ville basse (6000 h)</p> <p>Les stations seraient implantées sur des tènements facilement aménageables, propriétés maîtrisées par le MOa , et à proximité immédiate des voies TER et TGV et du PEM, des polarités structurantes (équipements majeurs-lycée, collège, centre aquatique-et quartiers d'habitat dense) ainsi que d'une centralité urbaine future qui va connaître un développement majeur à court et moyen terme : le village de marques (500 emplois et 2 M de visiteurs ), le pôle santé (250 emplois), un hôtel (100 chambres),un quartier mixte de 350 logements et un P+R en pied de station et à proximité des voies autoroutières et routières desservant les territoires voisins. Les principaux acteurs de ce développement et en premier lieu le porteur du village de marques se sont positionnés comme partenaires de ce projet considérant le câble urbain comme un équipement attractif et compétitif. Le câble urbain introduirait ainsi un nouveau paradigme : créer des flux entrants significatifs en transport en commun pour devenir le catalyseur d'un nouveau développement du pays Bellegardien</p>



	<p>Les estimations de coûts de maintenance et d'entretien réduit (200k€/an), la 1ère étude de survols (2 maisons au total) et d'insertion locale des stations a démontré une réelle faisabilité du projet. Une étude sera menée pour définir précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le tracé du téléporté</li> <li>- L'ensemble des ouvrages en lignes et en station nécessaires au fonctionnement</li> <li>- Les infrastructures et superstructures qui seront à développer</li> <li>- Les équipements spécifiques au système de téléporté</li> <li>- Les conditions nécessaires à la bonne intégration du projet dans son environnement proche</li> <li>- Le périmètre de réflexion impacté par le projet : espaces publics autour des gares, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des modes « doux » aux gares, depuis / vers les pôles générateurs.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Région SARL Village des Alpes
<b>Dépenses prévisionnel</b>	Etude : 48 500 €HT Câble urbain : estimation sommaire d'environ 10M d'€
<b>Plan de financement</b>	A déterminer
<b>Calendrier</b>	Non défini
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation effective de cette étude
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	En cas de réalisation du câble urbain : pacification du centre-ville et des artères conduisant au village de marques et à la cité scolaire avec une amélioration de la qualité de l'air
<b>Annexes</b>	



## FICHE ACTION N° 52

### Mener une réflexion sur les aménagements urbains des hauts de Bellegarde

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique.
<b>Axe opérationnel</b>	4.A. Proposer des alternatives aux déplacements en voiture individuelle pour s'orienter vers la ville des courtes distances.
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valsershône
<b>Description de l'action</b>	Transformer en boulevard urbain les boulevards Maréchal Leclerc et de Lattre de Tassigny (RD 101). Requalifier la rue du stade et l'avenue Saint-Exupéry afin d'améliorer la desserte de la zone de Pierre Blanche en cours de densification et diversification et favoriser les déplacements en mode doux, depuis et vers le centre-ville en prévision du développement du quartier durable et de la rénovation de l'ensemble du parc immobilier de Dynacité dans le cadre de l'opération « Musinens 2030 »
<b>Partenaires</b>	Département, pour les RD101 et RD101E.
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Réaménagement des voiries et avenues en intégrant une voie douce, plus d'espaces vert et espaces partagés, requalifiant les carrefours pour sécuriser au mieux les mouvements de tourne à gauche. Coûts non calculés pour l'instant.
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non établi
<b>Calendrier</b>	Travaux à prévoir sur les années 2024 - 2030 pour avancer en parallèle de la rénovation des bâtiments Dynacité et l'avancement du quartier durable.
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Protocole du programme Musinens 2030 avec Dynacité
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation effective de la réflexion et des éventuels travaux pouvant en découler
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Cet espace, dénommé le « plateau de Musinens » ou « les hauts de Bellegarde » est un secteur à fort enjeux, que ce soit par le nombre d'habitants y résidant, le pôle artisanal et commercial ou le fait qu'il devienne une vitrine du territoire avec l'arrivée du village de marques. La requalification de ses voies et espaces publics en parallèle de l'opération Musinens 2030 paraît être tout à fait cohérente pour le mieux-vivre des habitants et l'amélioration de l'image du territoire pour les visiteurs.
<b>Annexes</b>	Voir carte des Hauts de Bellegarde



## FICHE ACTION N° 53

### Poursuivre la participation au service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.B. Faciliter la rénovation énergétique qualitative des logements
<b>Statut</b>	En cours
<b>Maître d'ouvrage</b>	La CCPB
<b>Description de l'action</b>	<p>La CCPB a lancé en 2016 sa plateforme territoriale de rénovation énergétique du logement privé (PTRE), après avoir été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME et la Région. L'opérateur était l'association Hélianthe devenue Alec 01, devenue en 2022 la société publique locale (SPL) ALEC Ain, dont la CCPB est actionnaire. La candidature a été déposée conjointement avec deux autres intercommunalités membres du Pôle métropolitain du Genevois Français, afin de mutualiser les outils de communication et de créer une seule marque « REGENERO. Le service a été animé de cette manière jusqu'au 31 décembre 2020.</p> <p>Au début 2021, sous le même nom, le service a évolué, afin de respecter les conditions de l'AMI « Service public de la performance énergétique de l'habitat » (SPPEH) auquel la candidature commune de l'ensemble des intercommunalités de l'Ain et du Département a été lauréate.</p> <p>Ce service vise à accompagner et faciliter le passage à l'acte des ménages en leur apportant un service complet, de la conception jusqu'au suivi de la performance énergétique. Elle assure ainsi, dans un objectif de massification et de développement de l'économie et de l'activité locale, la coordination de tous les partenaires pour couvrir trois dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accompagnement pratique des ménages dans la mise en œuvre de leur projet (information et conseil par téléphone, courriel et lors de permanences organisées à la pépinière d'entreprises du Pays Bellegardien à Valserhône, étude thermique et scénarii de rénovation, conseils au choix des entreprises) ;</li> <li>• la stimulation de la demande (animation, sensibilisation : salons, conférences, webinaires...)</li> <li>• la mobilisation des professionnels pour faire émerger une offre de rénovation globale ;</li> <li>• la mobilisation de financements.</li> </ul> <p>Le service est toujours animé par la SPL Alec Ain.</p> <p>Le dispositif de l'AMI SPPEH court jusqu'à fin 2023. Il s'est transformé en service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) en 2023, avec pour objectif l'élargissement de ses missions aux missions traditionnellement dévolues à l'ANAH (adaptation du logement, accessibilité etc.). A compter de cette date, l'ANAH pilote l'AMI en lieu et place de l'ADEME.</p> <p>A ce jour, les modalités de suite de l'AMI SPPEH ne sont pas connues. Celles-ci devront pourtant permettre la continuité du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec la participation de la CCPB, dans la mesure de ses moyens.</p> <p>Enfin, pour mémoire, les objectifs stratégiques fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en faveur de la rénovation énergétique du parc total de logements portent sur 1800 maisons et 1800 logements collectifs rénovés à l'horizon 2030.</p>
<b>Partenaires</b>	ADEME, Région, Département, les 13 autres intercommunalités, ALEC Ain et la DDT

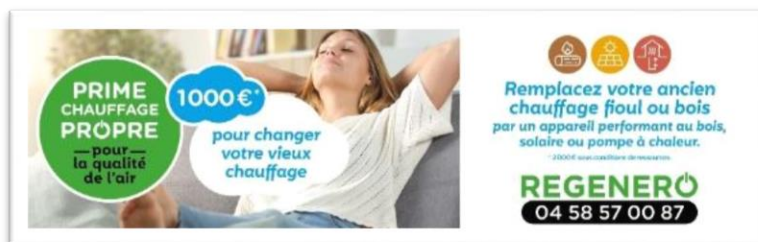


<b>Dépenses et plan de financement définitif</b>	- 2022 - 2023 :			
		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Total 2022-2023</b>
	<b>(1) Budget CD</b>	15 429	15 429	30 857
	Coordination territoriale EPCI	7 714	7 714	15 429
	Coordination départementale et actions mutualisées	7 714	7 714	15 429
	<b>(1') Budget EPCI</b>	19 853	21 980	41 833
	<b>(2) Autre budget hors EPCI et Région</b>	4 500	4 800	9 300
	<b>(3) Budget Région</b>	12 050	12 050	24 100
	<i>dont Prime ruralité</i>	8 522	8 522	17 043
	<i>dont Prime démarrage</i>	-	-	-
	<i>dont Prime regroupement</i>	1 528	1 528	3 057
	<i>dont Prime dynamique territoriale</i>	2 000	2 000	4 000
	<b>(4) Total cofinancement = (1) + (2) + (3)</b>	51 831	54 259	106 090
	<i>Budget potentiel SARE</i>	20 348	21 828	42 176
	<b>(5) Budget SARE plafonné</b>	20 348	21 828	42 176
<b>(6) Budget Total = (4) + (5)</b>	72 179	76 087	148 266	
	- Système de cofinancement non connu à ce jour à compter de 2024			
<b>Calendrier</b>	- 2021 à 2023 pour le financement SARE (service d'aide à la rénovation énergétique) - A partir de 2024 : sous une forme non connue à ce jour			
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-			
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Participation effective au futur dispositif d'aide à la rénovation énergétique			
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Ce dispositif a un effet important à la fois pour le confort et pour la transition écologique de notre territoire, plus que pour le renforcement de la centralité de Valserhône, dans la mesure où l'ensemble des habitants du territoire intercommunal en est bénéficiaire, sans distinction.			
<b>Annexes</b>	-			

## FICHE ACTION N° 54

Mener une réflexion pour la pérennisation du Bonus performance énergétique et de la Prime de chauffage propre

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.B. Faciliter la rénovation énergétique qualitative des logements
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	La CCPB
<b>Description de l'action</b>	<p>Afin de renforcer son aide aux propriétaires, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a instauré deux aides aux particuliers aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonus de performance énergétique : prime de 1500€/logement (9000€ maximum pour l'ensemble d'une copropriété) en cas de réalisation de travaux de rénovation énergétique (isolation combles, planchers haut/bas, toitures sous-rampants, murs extérieurs) en individuel comme en logement collectif (programme de 36 mois jusqu'en octobre 2022) portant un objectif de 60 logements accompagnés (la moitié de la prime est supportée par la CCPB, l'autre l'étant par la Région) ;</li> <li>• « Prime Chauffage Propre » dans le cadre de la convention Air signée entre le Pôle Métropolitain du Genevois français et la Région qui permet le versement de 1000€ à 2000€ par ménage qui remplace son système de chauffage fioul ou son ancien système de chauffage à bois par un chauffage propre, dont 20% à la charge de la CCPB et 80% par la Région (lancement en mai 2021 jusqu'à épuisement du budget total de 20 000€, intervenu en juin 2022).</li> </ul> <p>Ces deux subventions sont instruites par la société publique locale ALEC Ain avant paiement par les collectivités.</p> <p>La Région décidant de ne pas reconduire ces deux aides, la question sera mise en débat auprès des élus de la CCPB afin de prévoir la fin définitive de ces dispositifs incitatifs (même sous une forme nouvelle financée par la CCPB) ou une certaine suite selon des modalités à réfléchir (suppression de l'une ou l'autre des primes, modification des montants, des cibles, etc.).</p>
<b>Partenaires</b>	Voir si d'autres partenaires sont intéressés pour cofinancer
<b>Dépenses</b>	Ce sera l'objet de la réflexion à conduire



<b>Plan de financement</b>	Idem, recherche de cofinancement à effectuer
<b>Calendrier</b>	Réflexion à mener en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	AMI « Service public de la performance énergétique de l'habitat » (SPPEH)
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Livraison effective d'une réflexion menant à un choix des élus
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Ces aides ont un effet important pour l'incitation à la réalisation de travaux (pour le confort et pour la transition écologique de notre territoire), plus que pour le renforcement de la centralité de Valserhône, dans la mesure où l'ensemble des habitants du territoire intercommunal en est bénéficiaire, sans distinction.
<b>Annexes</b>	-



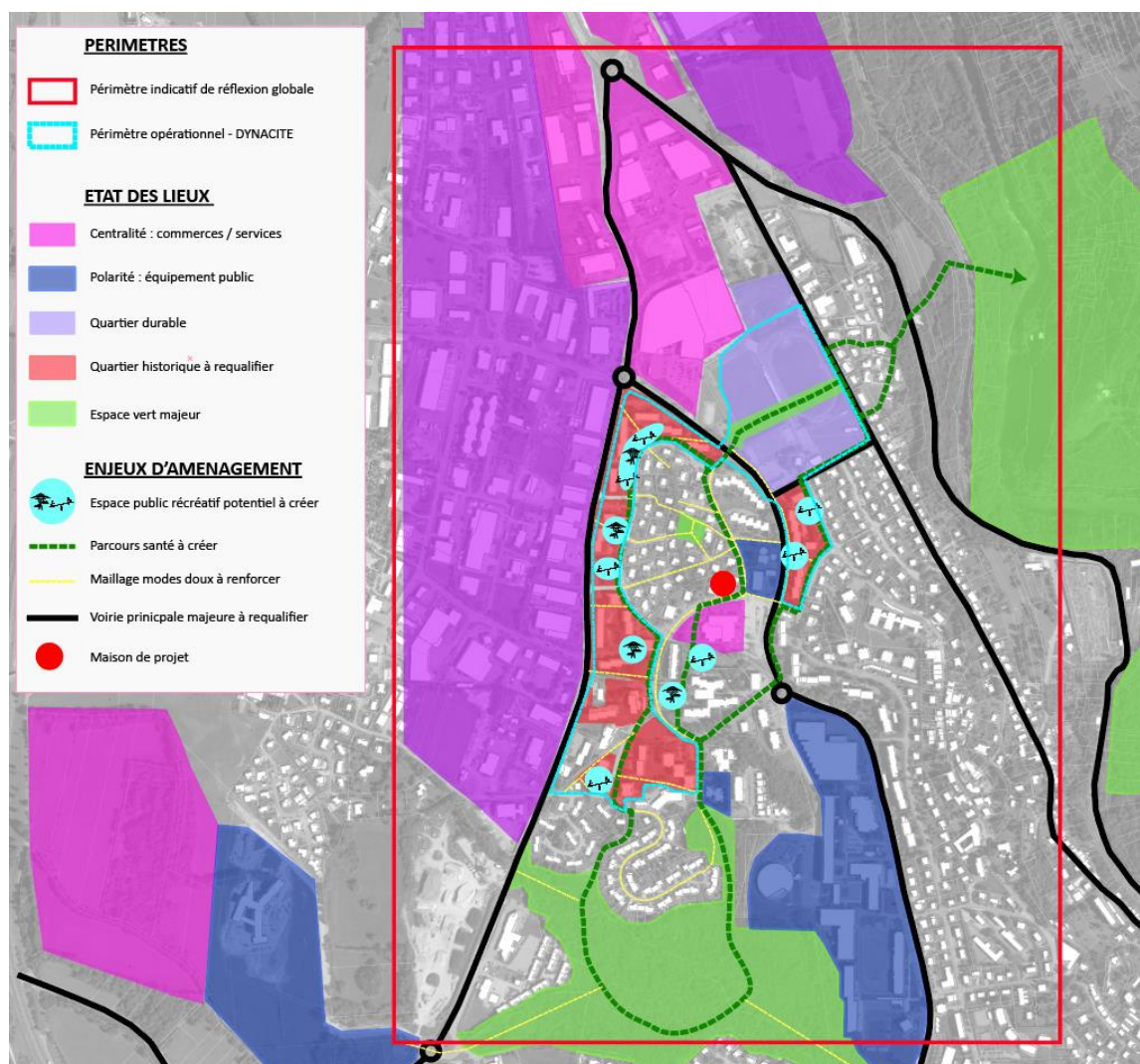
## FICHE ACTION N° 55

Massifier la rénovation énergétique du parc de logements sociaux de Valserhône (notamment via le programme Musinens 2030)

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation n°4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique.
<b>Axe</b>	Axe 4.B : Faciliter la rénovation énergétique qualitative des logements
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	Dynacité et la commune de Valserhône
<b>Description de l'action</b>	<p>La plus importante opération inscrite dans le Protocole de partenariat Musinens 2030 est celle située sur le plateau de Musinens, mais il existe trois autres opérations en cours ou à venir, en sus des rénovations déjà réalisées sur les autres résidences Dynacité de la commune.</p> <p><b>1. 493 logements locatifs sociaux propriété de Dynacité sur le plateau de Musinens :</b>          Cette action comporte deux axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation thermique des bâtiments existants dans un objectif d'atteinte de l'étiquette de performance énergétique B, rénovation des parties communes, amélioration de la ventilation et création de paraboles collectives ;</li> <li>• Requalification des espaces extérieurs dans le principe d'une hiérarchisation des usages entre espaces publics et espaces résidentiels des bâtiments. Pour les espaces publics à aménager par la commune, il s'agira d'intégrer le parcours santé qui reliera le bois des Pesses aux Pertes de la Valserine, en passant par le parc projeté dans le futur quartier durable (voir fiche 63).</li> </ul> <p><b>2. Autres opérations de rénovation du bâti diffus en cours ou programmées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 et 3 rue Henri Dunant – 98 logements le long des berges du Rhône (travaux en cours)</li> <li>• 17 rue Bertola : 1 local commercial en RDC et 4 logements (à programmer)</li> <li>• 157, 181 et 255 route de Vouvray : 31 logements locatifs sociaux et locaux commerciaux en RDC</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Les habitants et associations locales, notamment via la maison de projet qui sera le lieu dédié de la concertation
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<p>- Dynacité : 21 millions d'euros pour la réhabilitation des 493 logements Musinens (valeur octobre 2021) - Budget de la résidentialisation non déterminé ; 3 281 000€ rue Henri Dunant ; non déterminé pour route de Vouvray</p> <p>- Commune de Valserhône (pour le site de Musinens) : aires de jeux, mobilier urbain, trottoirs, espaces d'agrément dont le budget n'est pas encore déterminé</p>



<b>Plan de financement prévisionnel</b>	- Dynacité : 95% - 5% aides à la pierre de droit commun du Département - Commune : non établi
<b>Calendrier</b>	- Les deux composantes du projet avanceront en parallèle : 2023 à 2031
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Protocole Musinens 2030 entre Dynacité et Valserhône et un éventuel programme de politique de la ville
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Accord des demandes d'urbanisme puis réalisation effective de ces travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Le secteur des Hauts de Bellegarde, notamment le plateau de Musinens est à ce jour caractérisé par la présence de vastes espaces non bâtis aux pieds des immeubles. Ces espaces constituent une forme de « no man's land » dont la fonction et l'usage sont illisibles. Le projet urbain ambitieux consiste en la réappropriation de ces lieux à la fois pour les habitants et les différents usagers. Il s'agit donc de hiérarchiser des espaces en intégrant plusieurs usages pour faciliter les pratiques et les interactions sociales : jardins partagés par exemple pour définir des espaces communs et aires de jeux, parcours de santé par exemple pour définir les espaces publics. Ces aménagements permettront également de connecter ce secteur aux différents espaces alentours pour renforcer la centralité urbaine du secteur et favoriser l'émergence de nouvelles urbanités.
<b>Annexes</b>	Schéma d'orientation du secteur (premières réflexions techniques qui seront affinées au cours du projet)



## FICHE ACTION N° 56

### Étudier l'opportunité de la création d'une station gaz naturel véhicule / hydrogène

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe</b>	4.C. Mobiliser les capacités de production d'énergies et diminuer les consommations
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes du Pays Bellegardien
<b>Description de l'action</b>	<p>30 % de la consommation énergétique du territoire est absorbée par les transports routiers. La CCPB souhaite développer l'usage du gaz naturel pour véhicules (GNV) sur le territoire en étudiant la création d'une station poly-énergie alliant GNV, hydrogène et électricité. La présence de réseaux de communication à grande circulation et d'un réseau de gaz déjà dimensionné pour un projet conséquent encouragent l'intérêt d'une telle mesure.</p> <p>Un premier diagnostic du territoire a été effectué notamment via un questionnaire envoyé à divers acteurs possédant une flotte de véhicules sur le territoire. Cela a pour but d'obtenir une première identification du potentiel du territoire et d'identifier un groupe d'acteurs porteur de la thématique. Sur les quatre acteurs questionnés, deux ont manifesté leur intérêt d'échanger avec les autres acteurs du territoire afin d'évaluer l'intérêt d'une station de GNV ou d'hydrogène. Tous s'accordent à dire que le manque de telles stations est le principal frein à l'implantation de véhicules alternatifs dans leur flotte.</p> <p>Pour aller plus loin, la CCPB prévoit de se rapprocher de GRDF pour effectuer une étude de faisabilité afin de préciser la caractérisation des véhicules poids lourds circulant sur le territoire et étudier la faisabilité de la création d'une telle station. Cela permettra d'informer ou confirmer l'intérêt d'implémentation d'une station sur le territoire.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GRDF pour gérer l'implantation d'une station multiénergies sur le territoire.</li> <li>- Distry: entreprise intéressée pour gérer l'implantation d'une station hydrogène.</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Le projet n'en étant qu'à ses débuts, une quantification prévisionnelle des dépenses n'a pas encore été réalisée. Elle sera précisée grâce à l'étude de faisabilité.
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Le projet n'en étant qu'à ses débuts, le plan de financement de l'étude et des travaux n'est pas établi.
<b>Calendrier</b>	Le projet n'en étant qu'à ses débuts, un calendrier fixe n'a pas encore été établi mais une réunion avec GRDF est prévue pour échanger à propos de la méthode et du planning.



<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Le projet est inscrit dans l'initiative « Territoires d'industrie » et est lié à l'action n°9 « Développer l'usage du GNV dans le Pays Bellegardien » du PCAET de la CCPB.
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Indicateur de réalisation : publication de l'étude de faisabilité. Indicateurs d'efficacité : nombre de véhicules GNV et de stations sur le territoire.
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La réalisation d'une telle station permettrait de placer le territoire en avance sur son temps et ainsi de jouir de l'image accolée, alors que son image est plutôt liée à son passé industriel actuellement
<b>Annexes</b>	

## FICHE ACTION N° 57

Accompagner la promotion de la filière solaire et des projets d'énergies partagées

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation 4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe</b>	Axe 4.C : Mobiliser les capacités de production d'énergies et diminuer les consommations d'énergie
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes du Pays Bellegardien
<b>Description de l'action</b>	<p>Les centrales villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique (principalement l'énergie photovoltaïque). Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses tels que le développement économique local ou le lien social.</p> <p>Deux réunions publiques en mai-juin 2022 (ainsi qu'une réunion de synthèse en septembre 2022) ont permis de faire émerger un groupe porteur. Les communes et la CCPB pourraient proposer les toits de leurs bâtiments pour l'installation de panneaux photovoltaïques.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>ALEC01 : accompagnement pour appuyer l'émergence de centrales villageoises.</p> <p>PNRHJ : retour d'expérience de centrales villageoises alentours</p>
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Le capital initial d'une société citoyenne nécessite au minimum 40 000 € de fonds.
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Les fonds peuvent être financés par des particuliers, des entreprises et des collectivités.
<b>Calendrier</b>	Le montage de la centrale villageoise est en cours. Viennent ensuite la phase de développement des études et la phase de réalisation des travaux. Il faut en général environ 2 ans entre la manifestation d'intérêt de création de la société et la phase de réalisation des travaux.
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Le projet est lié à l'action n°14 « Réaliser un cadastre solaire et promouvoir cette filière » du PCAET de la CCPB.
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Indicateur de réalisation : création officielle de la centrale villageoise.</p> <p>Indicateur d'efficacité : quantité d'énergie photovoltaïque produite par la centrale villageoise en MWh/an.</p>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La réussite de tel(s) projet(s) permettrait au territoire d'accroître son autonomie de production énergétique avec des énergies renouvelables, en accord avec les trajectoires nationale et du Grand Genève et de notre PCAET, en incluant les citoyens dans le choix de leur mix énergétique.
<b>Annexes</b>	







## FICHE ACTION N° 58

Installer une centrale de production d'électricité photovoltaïque sur une friche industrielle polluée (Arlod)

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation 4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe</b>	Axe 4.C : Mobiliser les capacités de production d'énergie et diminuer les consommations
<b>Statut</b>	Validée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Solarhona, filiale de la Compagnie nationale du Rhône (CNR)
<b>Description de l'action</b>	<p>Hormis l'hydroélectricité, la production d'énergies renouvelables est assez peu développée sur le territoire. Afin de renforcer l'indépendance énergétique du territoire, des sites relatifs à la production d'énergie photovoltaïque sont à l'étude.</p> <p>Les terrains les plus propices à une activité photovoltaïque sont les sites dégradés ou pollués des zones d'activité, les anciennes mines, carrières, aérodromes, décharges. La priorité est donnée à l'installation sur les sites pollués et les anciennes carrières dans le but d'atteindre 20 ha de parc au sol d'ici 2026.</p> <p>Un des sites à l'étude est situé dans le secteur de l'ancienne commune d'Arlod à Valserhône. Il s'agit d'un ancien site d'activités d'une surface d'environ 9,7 ha dont le sol est pollué. La puissance installée sera de 4 MWc pour une production annuelle estimée à environ 5 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 2 100 personnes (un dixième de la population de la communauté de communes).</p> <p>Le projet a été validé par la commission de régulation des énergies en août 2022, le permis de construire a été accordé et l'enquête publique réalisée.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Banque des territoires</p> <p>Quatre caisses régionales du Crédit agricole</p> <p>Commune de Valserhône (propriétaire du terrain)</p>
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Le coût d'investissement est estimé à 2,8 millions d'euros par la CNR.
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Le projet sera financé en partie par la Banque des territoires et les quatre caisses régionales du Crédit agricole.
<b>Calendrier</b>	Le projet est en cours d'étude. Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2023 ; ceux-ci dureront 6-8 mois pour une mise en service en 2024.
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Le projet est lié à l'action n°15 « Installer des centrales photovoltaïques sur des sites propices » du PCAET de la CCPB.
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Indicateur de réalisation : nombre de centrales solaires photovoltaïques construites.



	Indicateur d'efficacité : production d'énergie solaire photovoltaïque en GWh/an.
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Ce projet vise à la fois à utiliser des friches polluées en évitant de bâtir cette centrale sur des terrains naturels ou agricoles, et à la fois à produire plus d'énergie, qui plus est renouvelable, sur le territoire
<b>Annexes</b>	



*Figure 1: Photo de la "colline" qui accueillera la centrale photovoltaïque*

## FICHE ACTION N° 59

Développer un réseau urbain de chaleur issue de l'unité de valorisation énergétique du SIVALOR

<b>Orientation stratégique</b>	4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe</b>	4.C : Mobiliser les capacités de production d'énergies et diminuer les consommations d'énergie
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nouvelle société à créer, dont les parts sont partagées entre la commune de Valserhône, Dalkia et la SEM LEA.
<b>Description de l'action</b>	<p>Le SIVALOR (ex SIDEFAGE) regroupe plus de 440 000 habitants répartis sur 164 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie et a pour compétence la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire. Dans cette optique, il dispose d'une unité de valorisation énergétique (UVE) à Valserhône permettant de produire de l'énergie électrique à partir de la combustion des déchets.</p> <p>Une étude de faisabilité technique et économique a été réalisée en 2021 et transmise à la SEM LEA afin de valoriser la chaleur produite et mettre en place un réseau de chaleur sur le territoire. Suite à cela, un projet avec Dalkia a été proposé et une étude plus précise a été réalisée. Le projet desservira 1 000 logements sociaux et 500 logements en habitat privé en chaleur, ainsi que 11 bâtiments communaux et diverses infrastructures situées sur le territoire de la communauté de communes (cité scolaire, collège, gendarmerie, maison de retraite, etc.).</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SIVALOR pour la production d'énergie thermique</li> <li>- Ingévalor pour la réalisation d'une étude de faisabilité</li> <li>- Région AURA</li> <li>- SEM LEA</li> <li>- Réseau AMORCE</li> <li>- ADEME</li> <li>- Commune de Valserhône</li> <li>- Dalkia pour la mise en place du projet</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<p>L'investissement lié à la production est estimé à 6,9 millions d'euros.</p> <p>L'investissement lié à la distribution est estimé à 17 millions d'euros.</p>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<p>L'investissement lié à la production est financé par la nouvelle société alliant Dalkia, la SEM LEA et la commune de Valserhône selon les parts définies.</p> <p>L'investissement lié à la distribution est financé par Dalkia à hauteur de 8 millions d'euros, le reste étant des subventions (7 millions d'euros) et le droit de raccordement (2 millions d'euros).</p>
<b>Calendrier</b>	Des études de faisabilité technique et économique ont été réalisées en 2018 et 2021. Le dossier a été envoyé à la SEM LEA et a fait émerger un projet avec Dalkia. Celui-ci a été présenté aux collectivités en septembre



	<p>2022. La validation des principes contractuels avec l'ensemble des acteurs est prévue pour fin 2022 pour une finalisation contractuelle en janvier 2023 et le lancement des consultations entreprises en mars 2023. Les travaux commenceront en septembre 2023 pour un début de la vente de chaleur en octobre 2024.</p>
<p><b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b></p>	<p>Le projet est lié à l'action n°10 « Étudier la faisabilité d'un réseau de chaleur à partir de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du SIDEFAGE à Valserhône » du PCAET de la CCPB.</p>
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b></p>	<p>Indicateur de réalisation : mise en place du réseau de chaleur. Indicateur d'efficacité : quantité d'énergie thermique produite et utilisée via le réseau de chaleur (en MWh/an).</p>
<p><b>Conséquence sur la fonction de centralité</b></p>	<p>La création de cette unité de production de chaleur urbaine pourrait permettre à la commune de diminuer conséquemment sa production d'eau chaude, permettant des économies d'énergie importantes.</p>
<p><b>Annexes</b></p>	

## FICHE ACTION N°60

Mettre en place un programme de sensibilisation de la population aux bons gestes à adopter en matière d'économie d'énergie

<b>Orientation</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe</b>	4.C. Mobiliser les capacités de production d'énergies et diminuer les consommations d'énergie
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Communauté de communes du Pays Bellegardien
<b>Description de l'action</b>	<p>23,2 % de la population est en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement<sup>1</sup>. L'objectif de cette action est de sensibiliser les habitants aux gestes permettant de réaliser des économies d'énergie. L'objectif stratégique défini porte sur la sensibilisation de 6 000 familles (soit 65 % de la population) d'ici 2030.</p> <p>Différentes actions seront animées par l'ALEC01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Défi Familles à énergie positive : il s'agit d'un dispositif d'accompagnement à la réduction des consommations d'eau et d'énergie dans les foyers.</li> <li>- Actions incitatives au travers de <i>nudges</i>.</li> </ul> <p>Des groupes d'habitants seront constitués, des ambassadeurs relais pourront être formés en vue de démultiplier les actions de sensibilisation, en lien avec des élus référents dans les communes volontaires.</p> <p>L'information pourra être transmise via les newsletters communales, les sites Internet et réseaux sociaux des différentes collectivités.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ALEC01 : animation d'actions de sensibilisation</li> <li>- Communes</li> <li>- Diverses entités (ENEDIS, GRDF, etc.) pour sensibiliser sur des points particuliers</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	L'animation de ces différentes actions de sensibilisation a un coût estimé à 10 000 € par an.
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Le plan de financement n'a pas encore été établi.
<b>Calendrier</b>	Un calendrier précis n'a pas encore été établi.
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Le projet est lié à l'action n°3 « Sensibiliser et accompagner les familles dans des démarches de changement de comportements » du PCAET de la CCPB.
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Indicateur de suivi : nombre d'habitants sensibilisés.</p> <p>Indicateur d'efficacité : consommation énergétique des logements avant et après la sensibilisation.</p>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La baisse des consommations des foyers a pour but à la fois d'alléger les finances des ménages, dont une part importante est en situation de vulnérabilité énergétique, et d'autre part de réduire la consommation d'énergie alors que de nouveaux habitants arrivent sur le territoire.

<sup>1</sup> La part des revenus consacrés au chauffage, à l'eau chaude, à la ventilation du logement ainsi qu'au carburant atteint le double de l'effort médian.



## FICHE ACTION N° 61

### Etudier la requalification des friches rue de Savoie

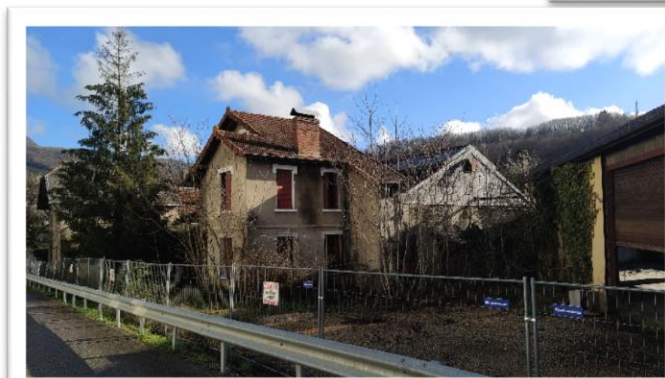
<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.D. Préserver et valoriser les paysages et densifier les centres urbains
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valserhône et CCPB
<b>Description de l'action</b>	<p>La surface de friches en grande partie polluées dans l'hyper-centre est de 7ha soit 20 % de son territoire. Ce sujet des sols pollués fige et complexifie une partie des projets. Particulièrement les projets privés de construction de logement et commerces sont impactés et retardés dans leur commercialisation.</p> <p>La friche GOYOT est une illustration de cette problématique :</p> <p>La société GOYOT a exploité à Bellegarde-sur-Valserine, au 6 rue de SAVOIE en bord de Rhône dans le centre historique de Bellegarde depuis 1923, un établissement spécialisé dans la fabrication de cylindres utilisés dans les domaines de la papeterie et de l'imprimerie.</p> <p>L'établissement a bénéficié d'une autorisation d'exploiter au titre des ICPE en date du 2 octobre 2008 qui a remplacé l'arrêté précédent datant du 16 juillet 1987. Par un jugement du 15 novembre 2013, le tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse a prononcé la liquidation judiciaire de la société avec une poursuite d'activité jusqu'au 29 novembre 2013, date à laquelle l'exploitation a définitivement été arrêtée. Entre fin 2013 et juin 2016, le liquidateur désigné par le tribunal a notifié la cessation d'activité et a fait procéder à l'élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site.</p> <p>Un diagnostic de l'état des sols et une évaluation des risques sanitaires ont été réalisés en avril 2014 par l'entreprise G Environnement mettant notamment en évidence des pollutions importantes en hydrocarbures, en hydrocarbures aromatiques polycycliques, en PCB, en métaux et en cyanure à différents endroits du site. Sur cette base, l'inspecteur de l'environnement a remis un rapport en date du 9 septembre 2014 lequel a été présenté en CODERST en date du 9 octobre 2014 qui a abouti à la prise d'un arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2014 fixant les prescriptions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en sécurité du site en limitant l'accès et en évacuant les produits dangereux,</li> <li>• Réalisation du mémoire de réhabilitation,</li> <li>• Réalisation d'une analyse des risques résiduels.</li> </ul> <p>Le 15 juin 2016, le tribunal a prononcé la clôture de la liquidation pour insuffisance d'actifs. Aucun mémoire en réhabilitation n'avait été réalisé, seuls des travaux de mise en sécurité et d'évacuation des cuves avaient pu être effectués.</p> <p>La parcelle GOYOT fait partie de la liste des secteurs d'information sur les sols au sens de l'article L.125-6 du Code de l'environnement.</p>



	<p>Au regard des analyses de risques sanitaires réalisés, l'état des milieux révèle une incompatibilité du site avec les usages futurs supposés de type sensibles. <b>De ce fait le site nécessite la mise en place d'un plan de gestion afin de supprimer tout risque sanitaire potentiel pour les futures populations, et permettre la compatibilité du site avec le futur projet de réhabilitation.</b></p> <p>Ce site est placé dans la continuité du site SCAPA, ancien site industriel déconstruit et dépollué en partie sur lequel une servitude d'utilité publique a été instaurée.</p> <p>A partir de 2018, Monsieur le Maire de Bellegarde est intervenu alertant sur l'état du bâtiment et les dangers du fait de la non sécurisation du site GOYOT.</p> <p>Des contacts ont été pris avec le dernier exploitant du site pour connaître son intention et également lui faire part des intrusions répétées puis le mettre en demeure d'effectuer les travaux de sécurisation. Celui-ci n'étant pas en mesure de répondre entièrement à ces sollicitations et compte-tenu de l'intérêt porté au site au regard des projets d'aménagements urbains définis dans l'hyper-centre, une négociation foncière a été menée avec le dernier exploitant aboutissant à la cession fin 2020 du site en l'état à la commune de Valserhône pour un montant de 50 000 €.</p> <p>La commune projette de réaliser des travaux de déconstruction, de dépollution, voire d'aménagements VRD et paysagers avec études préalables (y compris analyse des risques résiduels et définition d'un plan de gestion) s'intégrant dans <b>une opération globale d'aménagement, qui pourrait être publique comme privée.</b></p> <p><b>Ce projet d'aménagement du quartier</b> intègre à la fois les réflexions initiées dans les études urbaines conduites dès 2008 et les évolutions reprises dans le SCOT et le PLUiH récemment approuvés.</p> <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation urbaine et paysagère des berges, écologique et pédagogique, touristique et patrimoniale, promenade intergénérationnelle favorisant la mixité sociale</li> <li>• Requalifier les espaces publics et renforcer leurs lisibilités et la priorité des modes doux</li> <li>• Développer une offre de logements qualitative, diverse et innovante</li> </ul> <p>Ces friches, situées rue de Savoie sur les berges du Rhône, sont stratégiques, à la fois dans la densification urbaine que dans la reconnexion de la ville à son fleuve, qui plus est aux berges qui vont y être aménagées et ouvertes au public. Cet espace pourrait contenir des équipements et/ou des logements, et/ou des commerces ainsi que des espaces publics. Il s'agit ni plus ni moins de créer de nouveaux îlots urbains en plein cœur de la commune.-</p>
Partenaires	ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etudes liées au recyclage foncier et pollutions (hors obligation ICPE) 30 000 €</p> <p>Travaux de Déconstruction 266 600€</p>

	Autres frais de remise en état (sécurisation, enlèvement des déchets, déblais/ remblais hors dépollution, confortement, démontage des anciens équipements industriels, etc) 500 000€
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Appel à projet fonds vert Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées : impossible à déterminer
<b>Calendrier</b>	Etudes 2023 Déconstruction 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Fonds vert
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation effective des études, puis des travaux nécessaires (dépendront du projet précis)
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Conforter le rayonnement du centre régional : Valserhône, dans ses fonctions de centralité en proposant une offre de service et d'équipements de niveau métropolitain afin d'affirmer sa place au sein du Grand Genève, - Maintenir/développer la mixité des fonctions urbaines (commerces, activités, services) - Permettre à la ville de Valserhône et ses environs d'être connectée à la Via Rhôna
<b>Annexes</b>	

*Photographies des friches SCAPA et Goyot (contiguës)*



## FICHE ACTION N° 62

Acquérir le foncier de la friche SCNF en vue de la requalifier et de permettre la réalisation d'une opération mixte habitat-activités

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.D. Préserver et valoriser les paysages et densifier les centres urbains
<b>Statut</b>	validée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valserhône
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le cadre de l'OAP V2 « GARE », et notamment la reconquête de cet espace aujourd'hui considéré en friche ferroviaire, la commune de Valserhône souhaite se porter acquéreur du foncier concerné.</p> <p>Il est rappelé que cette OAP V2, représentant environ 1/5<sup>ème</sup> de la surface totale du centre-ville, répond aux changements déjà opérés sur le secteur. Elle correspond à l'un des projets urbains majeurs de la commune. Son urbanisation représente des enjeux de toutes natures : habitat, commerce, services, mobilités, espaces publics ...</p> <p>La commune a fait appel à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour un portage foncier jusqu'en 2024 sur les bâtiments « buffet de la gare + salle des visites + bâtiment du Cheminot » - prix d'acquisition : 477 243 €</p> <p>La commune a délibéré en septembre 2022 pour l'acquisition de terrains pour un bâtiment. L'emprise foncière concernée par cette acquisition est constituée de l'ancienne halle fret désaffectée, associée à des terrains attenants sises Place Charles De Gaulle 01200 VALSERHONE. Prix d'acquisition : 130 000 €</p> <p>La commune de VALSERHONE a pour objectif d'acquérir toutes les emprises foncières nécessaires à la requalification de ce secteur.</p>
<b>Partenaires</b>	EPF de l'AIN
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 477 243 € pour le portage EPF</li> <li>- 130 000 € en 2023 (halle Sernam + terrains)</li> <li>- + ... pour acquisitions futures</li> </ul>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	- Subvention AURA à l'EPF sur acquisition buffet de la gare en 2016 : 140 440 €
<b>Calendrier</b>	En cours depuis 2015
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Acquisitions effectives de ces fonciers, voire de nouveaux dans les prochaines années
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Maitrise du foncier par la commune pour permettre le développement futur du quartier, situé en centre-ville
<b>Annexes</b>	-



## FICHE ACTION N°63

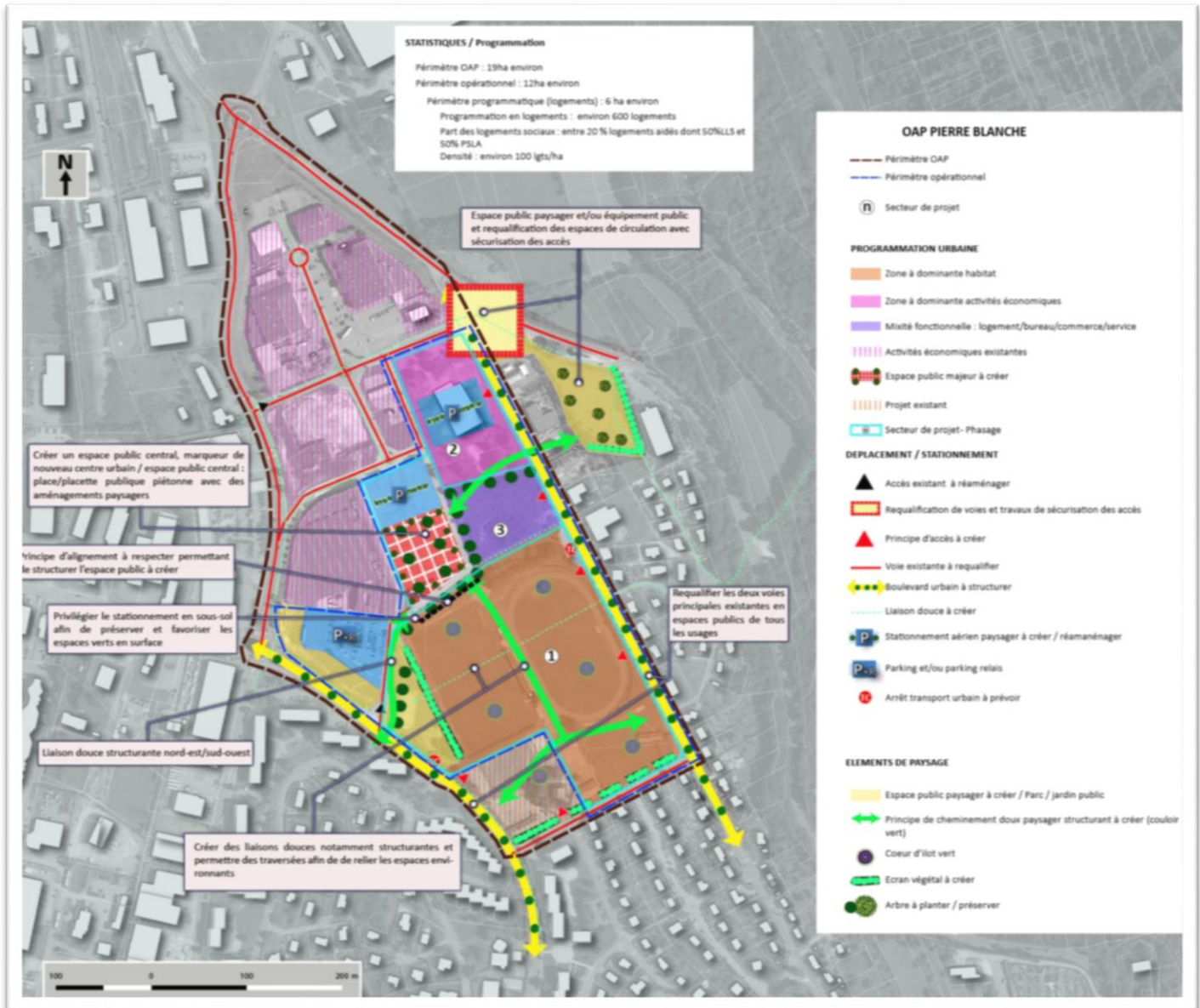
### Aménager un quartier durable en extension du quartier de Musinens

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.D. Préserver et valoriser les paysages et densifier les centres urbains
<b>Statut</b>	Démarrée
<b>Maître d'ouvrage</b>	DYNACITE - en lien avec la commune de Valserhône
<b>Description de l'action</b>	<p>Il y a lieu de rappeler que ce projet s'inscrit dans une logique globale de développement urbain de la commune de Valserhône. En effet, ce projet fait suite à une réflexion sur le devenir la grande friche industrielle ex-Péchiney dont la reconversion porte sur la création d'une grande plaine de loisirs et des sports en intégrant les activités transférées depuis le site d'étude PIERRE BLANCHE.</p> <p>Ce transfert d'activités sportives (stades de rugby, terrains de tennis, ...) offre à la collectivité une opportunité de reconquête de la zone d'activités commerciales conçue à l'origine comme un espace périphérique monofonctionnel.</p> <p>Ainsi, le projet urbain global porte sur la création d'une véritable centralité urbaine complémentaire à celle du centre-ville historique puisque la programmation prévoit la construction d'environ 550 logements (protocole foncier signé entre la commune de Valserhône et DYNACITE aménageur) accompagnés de commerces de proximité en rez-de-chaussée et l'aménagement d'espaces publics de qualité (parc urbain en cœur d'opération notamment), sur le tènement de l'actuel stade de rugby Gérard Armand.</p>
<b>Partenaires</b>	CCPB, commune de Valserhône, DYNACITE, acteurs privés.
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts liés aux équipements publics en prévision de l'accueil de la population nouvelle.</li> <li>- Coût des travaux d'aménagement et de sécurisation des espaces publics de proximité (avenue Saint-Exupéry, avenue du Stade et avenue Maréchal Leclerc notamment - voir la fiche action correspondante : n°52).</li> </ul>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PUP estimé à 2.4 million euros</li> <li>- CFG</li> <li>- Département de l'Ain (aménagement des voies départementales)</li> <li>- Autofinancement</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Début : septembre 2023</p> <p>Fin : début 2031.</p>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	<p>Protocole foncier</p> <p>Convention PUP à signer avec DYNACITE ainsi que les conventions PUP à signer avec les acteurs immobiliers le cas échéant.</p>





Indicateurs de suivi et d'évaluation	Permis d'aménager et permis de construire à venir
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement urbain de la commune planifié sur une durée d'environ 10 ans avec la création d'une nouvelle centralité urbaine complémentaire à celle du centre-ville existant et celle du secteur En-Ségiat en devenir.
Annexe	Schéma d'OAP V6 PIERRE BLANCHE (ci-dessous)





## FICHE ACTION N° 64

Requalifier le centre commercial du Crédo pour une meilleure qualité de vie et d'achat ainsi que de meilleures conditions de travail pour les commerçants

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.D. Préserver et valoriser les paysages et densifier les centres urbains
<b>Statut</b>	validée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valsershône
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune historique de Bellegarde sur Valserine a souhaité depuis 2016 mettre en place la requalification du secteur du Crédo. Pour ce faire, 7 commerces ont été acquis par la commune pour un montant de 778 764€. L'objectif de ces acquisitions est de démolir une partie du centre commercial qui ne répond plus aux normes de sécurité réglementaires et de construire de nouveaux logements.</p> <p>En 2019 la commune a cédé du terrain à la SEMCODA pour la réalisation de deux bâtiments comprenant des logements et 5 commerces. Ces commerces sont devenus propriétés de la commune ce qui a permis un échange avec 3 commerçants restés dans l'ancien centre commercial.</p> <p>A ce jour, la partie à démolir est vide de tout commerce.</p> <p>La commune va céder de nouveau des terrains à la SEMCODA pour la réalisation d'un 3<sup>ème</sup> bâtiment avec surfaces tertiaires et/ou commerciales en rez-de-chaussée.</p> <p>La démolition d'une partie de l'ancien centre commercial est prévue pour 2023.</p>
<b>Partenaires</b>	EPF de l'AIN
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	- Acquisitions et échanges de commerces 1 066 564 €
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	- Recettes : 900 000 € (cession foncier à la SEMCODA)
<b>Calendrier</b>	En cours depuis 2016 Déconstruction 2023 Construction 3 <sup>ème</sup> bâtiment ensuite
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation effective de la déconstruction en 2023 puis de la construction du 3 <sup>ème</sup> bâtiment neuf
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Requalification du secteur du Crédo (situé sur le plateau de Musinens) pour fournir des locaux professionnels neufs et qualitatifs, mais aussi donner une nouvelle image du secteur à la population et aux visiteurs de passage





Figure 1: Les nouveaux bâtiments de l'îlot du Crédo

## FICHE ACTION N° 65

Favoriser la « réappropriation » du Rhône par la population en créant de nouveaux lieux de vie

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.D. Préserver et valoriser les paysages et densifier les centres urbains
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valsérhône
<b>Description de l'action</b>	<p>Dès 1858, date de création de la ville de Bellegarde, les habitants ont vécu grâce à l'énergie du fleuve : la télé mécanique puis l'hydroélectricité ont permis l'installations de nombreuses usines le long du Rhône et de la Valserine.</p> <p>La mise en eau du barrage de Génissiat en 1948 a transformé le paysage, en englobant les Pertes du Rhône par exemple, et en modifiant l'approvisionnement en énergie de ces installations pionnières. Par la suite, le centre-ville s'est construit en oubliant son lien profond avec le fleuve.</p> <p>En 2011, la municipalité a souhaité recréer ce lien entre les habitants et le fleuve. Depuis, l'aménagement des berges se fait étapes par étapes : partis de Coupy, les travaux ont pour objectif d'arriver à une liaison continue jusqu'à Arlod.</p> <p>A ce jour, les berges sont rouvertes aux piétons au centre-ville et un « théâtre de verdure » a été créé. Cet espace convivial est utilisé l'été avec l'organisation hebdomadaire des « Apé'Rhône », organisés par des commerçants locaux ; il est également dévolu à la culture à diverses occasions comme la fête de la musique ou encore les Lumi'Rhône en fin d'année.</p> <p>L'étape à venir est la création de lieu(x) de convivialité pérenne(s) et idéalement ouvert(s) toute l'année et non un seul jour par semaine en été.</p> <p>La forme exacte et l'emplacement seront à déterminer dans le cadre de cette réflexion. A noter qu'il existe des bâtiments à proximité de la promenade des berges du Rhône, dont certains sont publics : l'étude indiquera s'ils peuvent être utilisés ou s'ils n'apportent pas de solution.</p>
<b>Partenaires</b>	La réflexion sera surtout menée en interne dans un premier temps, quitte à émettre un appel à projet ou appel à manifestation d'intérêt ultérieurement.
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<p>Pour la réflexion : coût horaire des agents allant travailler sur le sujet : manager de centre-ville, responsable affaires foncières, chef de projet Petites villes de demain, responsable de la gestion du domaine public ...</p> <p>Pour la mise en œuvre de l'action issue de la réflexion : pas encore d'information</p>
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<p>Autofinancement pour la réflexion</p> <p>Pas d'information concernant la mise en œuvre</p>
<b>Calendrier</b>	La réflexion sera menée en 2023



<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Livraison effective d'une réflexion sur le sujet
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Les lieux de convivialité sont un manque souvent reproché à la commune. En créer un dans cet espace qui est le seul du centre à être dédié aux piétons, et dans un cadre naturel, pourrait être un réel atout pour renforcer l'attractivité de la commune.
<b>Annexes</b>	Nous vous invitons à regarder la fiche qui concerne les berges du Rhône et qui comprend une carte des phases déjà livrées et à livrer.



## FICHE ACTION N° 66

Remplacer une partie des plantes annuelles des espaces publics par des plantes vivaces et/ou résistantes aux épisodes de sécheresse et de forte chaleur

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe</b>	4.E. Adapter le territoire au changement climatique
<b>Statut</b>	engagée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valserhône
<b>Description de l'action</b>	<p>Etant donné les épisodes de plus en plus fréquents de forte chaleur et de sécheresse, il convient de supprimer le fleurissement aérien et annuel afin de faire face aux conditions climatiques et aux restrictions de l'usage de l'eau, conséquences du changement climatique en cours.</p> <p>Ainsi, des massifs composés d'arbustes et de vivaces seront créés afin de compenser la suppression de jardinières et de fleurissement hors sol.</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	4 500 € par an pour le programme de compensation des plantes annuelles.
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Des cofinancements éventuels seront recherchés
<b>Calendrier</b>	Automne / Hiver 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mise en œuvre effective de ce programme
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Economie d'eau, économie dans l'évitement d'achat de nouvelles plantes chaque année



## FICHE ACTION N°67

### Lutter contre les plantes exotiques envahissantes, invasives et/ou allergisantes

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe</b>	4.E. Adapter le territoire au changement climatique
<b>Statut</b>	engagée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valsethône
<b>Description de l'action</b>	<p>Afin de lutter contre les plantes invasives, la commune programme chaque année deux opérations d'arrachage de renouées du Japon (<i>Reynoutria japonica</i> ou <i>Fallopia japonica</i>).</p> <p>Les sites sont répertoriés et leur évolution est suivie. Certains d'entre eux, sont toilés, bâchés afin de diminuer leur progression. Dans la mesure du possible, des opérations de « curage » sont programmés afin d'extraire un maximum de rhizomes.</p> <p>Concernant la lutte contre l'ambrosie, deux référents ont été nommés au sein de la collectivité, afin que les sites et parcelles envahis (même partiellement) par cette plante allergisante soient répertoriés sur la plateforme de l'ARS.</p> <p>Ainsi, un suivi est effectué du signalement à l'arrachage.</p> <p>Pour prévenir les allergies, il convient que la collectivité reste vigilante dans le choix des essences (éviter les betula et autres populus par exemple)</p>
<b>Partenaires</b>	CNR pour les Berges du Rhône
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	2000 € pour confier le traitement des Berges du Rhône (Henri Dunant) à un prestataire. 1000€ pour l'achat de bâche et d'agrafes.
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	La recherche de potentiels futurs cofinancements sera effectuée
<b>Calendrier</b>	Annuel, sans limitation de durée tant que l'éradication ne sera pas avérée
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	L'éradication de plantes invasives fait l'objet d'une action dans notre plan climat air énergie territorial (PCAET)
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation effective de ces actions
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	La conséquence attendue est surtout de lutter contre le développement de ces plantes pour le maintien des espèces locales et donc de la biodiversité, mais également la conservation du paysage traditionnel







*Renouée du Japon au premier plan*

## FICHE ACTION N° 68

### Accroître la végétalisation des espaces publics

<b>Orientation stratégique</b>	Orientation 4 : Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe :</b>	Adapter le territoire au changement climatique
<b>Statut</b>	En projet pour une part et engagée pour une autre
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de VALSERHONE
<b>Description de l'action</b>	<p>D'une part la commune s'est engagée en 2022 dans un programme de plantation d'arbres (68 sujets) qui a pour action de lutter contre les îlots de chaleur et remplacer les arbres secs et abattus. Ce programme devrait être reconduit les années futures, sous réserve de contraintes budgétaires accrues.</p> <p>D'autre part, en complément de ce programme, il conviendra de planifier des aménagements afin d'accroître la végétalisation du centre-ville (Quartier de la Filature, Place Carnot, Place Jeanne d'Arc). Cette réflexion sera portée au sein de la réflexion sur le plan guide de l'aménagement du centre-ville.</p>
<b>Partenaires</b>	-
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Environ 20 000€/an
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Autofinancement en 2022, recherche de potentiels cofinancement pour les prochaines années
<b>Calendrier</b>	
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Le but recherché est l'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants et des visiteurs du centre-ville. Ramener un peu de nature en ville contribuera au projet global d'amélioration de l'attractivité du centre-ville.
<b>Annexes</b>	



## FICHE ACTION N° 69

Supprimer la dépendance aux ressources en eau de mauvaise qualité et sécuriser l'accès à une eau conforme à la réglementation à l'ensemble de la population

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.F. Sécuriser et économiser la ressource en eau potable et améliorer l'assainissement
<b>Statut</b>	Projet validé politiquement
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Pays Bellegardien
<b>Description de l'action</b>	Le territoire de la Communauté de Communes est desservi sur la majeure partie de son territoire par des sources d'origine karstiques épisodiquement turbides. Plusieurs problématiques sont actuellement en cours ou doivent être étudiées sur le territoire de Valserhône. A noter que les études sont portées sur le territoire de la CCPB dans sa globalité (interconnexion entre les communes).
<b>Partenaires</b>	La Communauté de Communes du Pays bellegardien est maître d'ouvrage de l'opération. Un maître d'œuvre a été missionné sur le sujet du traitement des sources de l'Hermette, Coz et Gallanchons qui desservent notamment Valserhône. Un AVP a été établi en 2016, avec la concrétisation de la première phase du projet avec la mise en place d'une unité mobile de traitement par ultrafiltration.
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	L'étude en cours va permettre de déterminer précisément les coûts des futures infrastructures, notamment sur les sites haut et bas de Valserhône et les liaisons hydrauliques entre les sites : 122 000€. Site haut de traitement sur la base d'une ultrafiltration de 300m <sup>3</sup> /h : 1.8 M€ Liaison hydraulique entre la source de l'Hermette et le site d'Ardon Nouveau : 255 k€
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Le plan de financement sera étudié à la réception du chiffrage actualisé de l'AVP. Un autofinancement sera privilégié compte tenu de l'impossibilité actuelle d'emprunt.
<b>Calendrier</b>	Dossier déclaratif d'utilité publique (DUP) de la source de COZ en cours en parallèle de cette présente étude. Appel d'offres pour un marché de travaux nécessaire, validation de l'ARS sur le procédé de traitement retenu. Planification : études et dossiers réglementaires 2023-2024 Travaux à partir de 2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Sans objet
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Sans objet
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Protection et traitement des ressources d'eau potable pour le pôle de centralité et interconnexions planifiées pour tout le sud du territoire
<b>Autorisations nécessaires aux projets</b>	Etude d'impact, Dossier Loi sur l'Eau, Permis de construire notamment



## FICHE ACTION N° 70

Réaliser la mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement afin d'éviter la pollution des rivières et des nappes

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.F. Sécuriser et économiser la ressource en eau potable et améliorer l'assainissement
<b>Statut</b>	Projet validé politiquement
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Pays Bellegardien
<b>Description de l'action</b>	<p>Problématique d'une quantité importante d'eaux claires dans les réseaux d'assainissement responsables de déversements non traités au milieu naturel. Le territoire de la CCPB est concerné dans sa globalité sur ces problématiques.</p> <p>Sur Châtillon, l'objectif est de contribuer à une diminution des quantités d'eaux claires dans le réseau d'assainissement afin de limiter les déversements et l'impact sur le milieu récepteur qu'est la Valserine.</p> <p>Le projet du Picoly permet la création d'un exutoire eaux pluviales stricte sur le secteur du centre de Châtillon. A la suite de ces travaux, il faudra poursuivre la mise en séparatif sur les secteurs en amont afin de séparer les eaux usées et pluviales en amont et diminuer la pollution au milieu naturel.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Une équipe de maîtrise d'œuvre missionnée a permis de déterminer un plan d'actions autour du centre de Châtillon, projet dit du Picoly.</p> <p>Agence de l'eau dans le cadre du Contrat Rivière Sauvage de la Valserine. L'Etat via la DETR/DSIL.</p>
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Le DCE est estimé à 1.2 M€ (en cours de réactualisation).
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<p>Le financement se fait via une diminution des attributions de compensation pour les travaux d'investissement liés aux eaux pluviales du territoire.</p> <p>Le projet dit du Picoly est inscrit dans le plan de subventions de l'Agence de l'Eau du contrat Rivière Sauvage de la Valserine.</p>
<b>Calendrier</b>	Lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux : 2023 Travaux : 2023 et 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Rivière Sauvage Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Amélioration de la qualité du milieu récepteur
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Protection et traitement des ressources d'eau potable pour le pôle de centralité et interconnexions planifiées pour tout le sud du territoire
<b>Autorisations nécessaires aux projets</b>	DUP



## FICHE ACTION N° 71

Améliorer le traitement des eaux usées en réalisant une nouvelle station d'épuration intercommunale et en mettant aux normes celle de Châtillon

<b>Orientation stratégique et axe</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.F. Sécuriser et économiser la ressource en eau potable et améliorer l'assainissement
<b>Statut</b>	Projet validé politiquement
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes du Pays Bellegardien
<b>Description de l'action</b>	<p>La station d'épuration de Valserhône-Bellegarde collecte et traite les effluents de 16 200 Equivalent-Habitants (EH), et a été construite au cours des années 1980. Quand bien même la conformité en performance et en équipement de l'ouvrage, des problématiques de saturation hydraulique et de charge de pollution sont constatées. Les services de l'Etat demandent à ce qu'un plan d'action soit établi en vue du rétablissement de la situation. La station d'épuration de Valserhône-Châtillon collecte et traite l'équivalent de 2250 Equivalent-habitants, construite dans les années 90. Des travaux d'urgence dans un premier temps sont prévus sur le dispositif de régulation de l'entrée et sur la réhabilitation de la filière boues pour 2023.</p> <p>Le renouvellement de l'ouvrage de la STEP Valserhône-Bellegarde est nécessaire pour assurer un traitement correct des effluents de la population du territoire.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Communauté de Communes du Pays Bellegardien</p> <p>Un appel d'offre pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage va être lancée (objectif fin 2022).</p> <p>Etude qui va permettre de pré figurer un projet (nouvel ouvrage de traitement Valserhône-Bellegarde et communes supplémentaires à raccorder), étudier la possibilité de raccordement ou réhabilitation ouvrage Valserhône-Châtillon et d'étudier un plan de financement aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.</p> <p>L'Agence de l'Eau, le Département, l'Etat et la Région sont des partenaires potentiels pour ces projets.</p>
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	<p>Le coût estimatif de la réhabilitation de l'ouvrage épuratoire Valserhône-Bellegarde s'élève à plus de 15M€.</p> <p>Ces coûts comprennent la réhabilitation globale de l'installation, filière eau et traitement des boues.</p> <p>En parallèle la création d'une liaison permettra de raccorder les stations d'épuration de Billiat et d'Injoux Génissiat, elles aussi mises en demeure. Ces travaux sont estimés à plus de 3M€. La pré étude de l'AMO permettra de préciser cette enveloppe financière.</p> <p>Les travaux d'urgence sur l'ouvrage de Valserhône-Châtillon sont estimés à 350k€.</p>





<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	<p>Le plan de financement de l'étude et des travaux n'est pas établi : il fait l'objet de l'étude qui est planifiée d'être lancée fin 2022.</p> <p>Pour l'étude d'AMO, le financement de celle-ci est partiellement assuré par la CFG fléchée sur le projet.</p> <p>Des financements seront demandés à l'Etat, Région, département et Agence de l'eau.</p> <p>Les PUP actuellement contractés font état d'une participation financière sur ce projet.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Etude AMO : 2023</p> <p>Consultation et Etude de conception : 2024-2025</p> <p>Réalisation et instruction des dossiers réglementaires : 2026-2027</p> <p>Consultation et réalisation des travaux : 2027-2028-2029</p> <p>Consultation des travaux d'urgence pour l'ouvrage Valserhône-Châtillon : décembre 2022-janvier 2023 et travaux 2023</p>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>Réalisation effective des étapes liées à la construction de la nouvelle STEP et des travaux d'urgence pour la STEP de Châtillon</p>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	<p>La mise en conformité réglementaire de cette installation permettra d'être en adéquation avec les perspectives d'évolution urbanistiques du territoire et notamment du pôle de centralité tout en respectant des objectifs de performance de traitement et de protection de l'environnement.</p>
<b>Autorisations nécessaires aux projets</b>	<p>Etude d'impact, Dossier Loi sur l'Eau, Permis de construire notamment</p>



## FICHE ACTION N°72

Elaborer et diffuser auprès de la population un ensemble de conseils pour économiser la ressource en eau

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.F : Sécuriser et économiser la ressource en eau potable et améliorer l'assainissement
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	Services communication CCPB et Régie des Eaux du Pays Bellegardien
<b>Description de l'action</b>	<p>Mise en place d'une campagne de communication auprès des administrés de la CCPB (particuliers) afin d'économiser la ressource en eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un visuel en lien avec la Régie des Eaux</li> <li>- Diffusion numérique de ce visuel : site web CCPB et Valserhône, page Facebook CCPB et Valserhône, LinkedIn, newsletters (CCPB et Valserhône), panneaux lumineux</li> <li>- Création et envoi d'un communiqué de presse</li> <li>- Envoi par mailing de l'information</li> </ul> <p>Une action de pédagogie pourrait également être mise en place dans les écoles du territoire, afin d'initier les enfants à la gestion durable de l'eau. Cette opération serait relayée sur les supports numériques (réseaux sociaux, site web).</p>
<b>Partenaires</b>	Pas de partenaires impliqués. La demande sera faite au service communication de Valserhône pour relayer l'information sur les réseaux sociaux et les panneaux lumineux de la Ville.
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Tout serait réalisé en interne, donc coût horaire agent(s)
<b>Plan de financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	Communication prévue pour début février 2023 (arrêté préfectoral concernant le niveau de l'eau en cours jusqu'au 31 janvier)
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	-
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	-
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	L'idée de cette action est d'amorcer la transition écologique en communiquant sur des pratiques simples afin d'économiser la ressource en eau. La communication passera également par les enfants, via des ateliers organisés à l'école. Il s'agit d'un très bon moyen pour sensibiliser les parents du territoire.



## FICHE ACTION N°73

Développer et mettre en œuvre une stratégie d'économie d'énergie au sein des bâtiments municipaux et communautaires

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.F. Une collectivité exemplaire
<b>Statut</b>	Engagé
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valserhône
<b>Description de l'action</b>	<p>Porté par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), le programme CEE ACTEE 2 (certificat d'économie d'énergie action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. ACTEE 2 apporte un financement via des appels à manifestation d'intérêt (AMI) aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études et financer la maîtrise d'œuvre et l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.</p> <p>Les projets du groupement du SIEA (dont la CCPB fait partie) ont été sélectionnés à la suite de l'AMI SEQUOIA (Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux). Cela permet d'aider au financement de 6 audits énergétiques réalisés en 2023 par la CCPB (1) et la commune de Valserhône (5) et l'embauche d'un économiste de flux pour 0,42 ETP dès la fin 2022. La mise en œuvre de cette dernière action est encadrée par une convention signée entre le SIEA et la commune. <b>Ce dernier s'est engagé à accompagner et aider la commune à maîtriser ses consommations énergétiques, à diminuer ses impacts environnementaux liés à ces consommations et à développer les énergies renouvelables.</b></p>
<b>Partenaires</b>	SIEA et FNCCR via les conventions décrites ci-dessus.
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	84 242,40 €
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	Subvention totale : 43 621,20 €
<b>Calendrier</b>	2022-2023



<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Programmation budgétaire
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	L'action de l'économie de flux permettra d'éviter la consommation une grande quantité d'énergie, ce qui permet d'éviter des gaz à effet de serre, mais également réaliser des économies aux collectivités.

## FICHE ACTION N° 74

### Améliorer l'isolation thermique du théâtre Jeanne d'Arc

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.F. Une collectivité exemplaire
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valsérhône
<b>Description de l'action</b>	<p>Le théâtre Jeanne d'Arc, construit en 1936 a fait l'objet d'une restructuration en salle de spectacle en 1980. Les modifications concernant la charpente au-dessus de la scène sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout d'une passerelle d'accès métallique et d'équipements scénotechniques supportés partiellement par la charpente bois d'origine ;</li> <li>- Découpage ponctuel de la charpente bois d'origine et renforcements ponctuels par de nouveaux éléments en bois.</li> </ul> <p>Cependant aucune isolation n'a été envisagée, et aujourd'hui, des déperditions importantes de chaleur sont à déplorer.</p> <p>Par conséquent en 2021 des études structures, thermiques ou de renforcement de charpente ont été menées afin d'envisager l'isolation de la charpente située au-dessus de la scène. Après chiffrage, ces travaux ont été proposés au budget d'investissement 2022 mais non retenus.</p>
<b>Partenaires</b>	Aucun partenaire à ce jour
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Environ 160 000€
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non envisagé à ce jour
<b>Calendrier</b>	selon vote du budget
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Programmation budgétaire
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcer l'attractivité culturelle du centre-ville



## FICHE ACTION N° 75

### Améliorer les pratiques en matière d'éclairage public

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique.
<b>Axe opérationnel</b>	4.G. Une collectivité exemplaire.
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valserhône
<b>Description de l'action</b>	<p>Depuis la reprise de l'éclairage public au SIEA des communes déléguées de Châtillon et Lancrans, venant compléter la Régie interne de l'éclairage sur Bellegarde sur Valserine, une véritable démarche par l'élaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Valserhône a été mis en place.</p> <p>Rapidement, une vaste réflexion de réduction partielle de l'éclairage public est entrée en action à compter du 10 Novembre 2022 avec 55% des points lumineux sont coupés la nuit de 23h00 à 5h00 du matin (2 100 sur les 3 800).</p> <p>Seuls l'hyper-centre de Bellegarde, les grands axes et les zones sous caméras restent en éclairage continu, avec des abaissements d'intensité s'ils sont équipés en LED.</p> <p>Par ailleurs, depuis 2015 et le plan voirie, 490 points lumineux ont déjà été transformés en LED (14%). Le schéma directeur de l'éclairage public prévoit le remplacement des luminaires restant allumés et qui ne sont pas encore en LED : 400 unités. Le but est le remplacement de 50 points lumineux par an soit 8 ans, en régie interne.</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	50 000 €/an suivant les sommes allouées aux budgets
<b>Plan de financement</b>	Participation du SIEA sur les investissements neufs en terme d'éclairage avec 14% de participation sur le HT et l'état avec le FCTVA, 16.66 % de remboursement de la TVA.
<b>Calendrier</b>	En continuité au fil des années suivant les crédits budgétaires à partir de 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mise en place effective de ce schéma directeur de l'éclairage public
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduire les consommations d'énergie et réduire les coûts financiers inhérents





## FICHE ACTION N° 76

### Mener une réflexion sur l'évolution des cours d'école

<b>Orientation stratégique</b>	4. Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
<b>Axe opérationnel</b>	4.G. Une collectivité exemplaire
<b>Statut</b>	En projet
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Valsershône
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune de Valsershône a entamé fin 2022 la réactualisation de son Projet éducatif de territoire. Dans ce cadre, il lui est rappelé par l'Education nationale différents enjeux qu'elle lui recommande de prendre en compte. Ces enjeux portent sur deux axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la sensibilisation des enfants aux éléments concrets du changement climatique, jusqu'au sein des écoles, en incluant la végétalisation des cours ;</li> <li>• la lutte contre les stéréotypes, et la promotion de l'égalité garçons-filles, que ce soit au sein des activités scolaires ou de la répartition des jeux dans les cours.</li> </ul> <p>Pour répondre à ces problématiques, la commune doit inclure ces éléments dans sa réflexion. La commune a déjà réfléchi de manière avancée sur la végétalisation, mais la question du coût notamment (environ 100 à 150 000€ par école non végétalisée) retarde la mise en œuvre.</p>
<b>Partenaires</b>	Education nationale
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Environ 100 à 150 000€ (pour la végétalisation) par école non végétalisée
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Non défini, nous n'avons pas connaissance de cofinancements possibles, mais la commune est ouverte à toute information allant en ce sens
<b>Calendrier</b>	Cette fiche est à l'état de projet, qui sera affiné dans les prochaines années
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Lien avec la réactualisation du Projet éducatif de territoire en cours
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation effective de cette réflexion Mise en œuvre effective des actions issues de cette réflexion
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Ce projet pourrait permettre à la fois de sensibiliser les enfants à la nature, à lutter contre le changement climatique, adapter le territoire au changement climatique, mais également répondre à un enjeu sociétal clé pour les enfants d'aujourd'hui futurs adultes de demain en matière d'égalité homme-femme.

